



CC du Pays du Haras du Pin (Siren : 246100671)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Silly-en-Gouffern
Arrondissement	Argentan
Département	Orne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/12/1996
Date d'effet	17/01/2012

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Patrick MUSSAT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	PLACE DE LA MAIRIE
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	61310 SILLY-EN-GOUFFERN
Téléphone	
Fax	
Courriel	cdcdupaysduharasdupin@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 367
Densité moyenne	23,58

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
61	Aubry-en-Exmes (216100099)	320
61	Avernes-sous-Exmes (216100198)	80
61	Chambois (216100834)	425
61	Courménil (216101311)	124
61	Exmes (216101576)	319
61	Fel (216101618)	273
61	Ginai (216101907)	91
61	La Cochère (216101105)	159
61	Le Bourg-Saint-Léonard (216100578)	439
61	Le Pin-au-Haras (216103283)	324
61	Omméel (216103150)	139
61	Saint-Pierre-la-Rivière (216104497)	173
61	Silly-en-Gouffern (216104745)	417
61	Survie (216104778)	153
61	Urou-et-Crennes (216104968)	797
61	Villebadin (216105049)	134

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Prise en charge de l'étude du zonage d'assainissement La création, l'aménagement, l'entretien de réseaux d'assainissement agricole. mise en place du Service Public d'assainissement Non Collectif (SPANC) et des études qui s'y rapportent. Vérification technique et contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>La communauté de communes assurera la collecte et le traitement des ordures ménagères à compter du 1er janvier 2003.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>La communauté de communes assurera la collecte et le traitement des ordures ménagères à compter du 1er janvier 2003.</i>
- Autres actions environnementales <i>Toute action concourant à améliorer l'environnement sur le territoire de la communauté de communes : - protection de la nature et des paysages, - protection des eaux, rivières et cours d'eau, - mise en place des espace protégés,</i>
Sanitaires et social
- Action sociale

Gestion de l'aide sociale légale par le centre intercommunal d'action sociale. Les communes garderont la gestion facultative de l'aide sociale et, dans ce cadre, chaque CCAS - qui restera propriétaire de ses biens - pourra accorder des aides particulières.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, ou touristique sur le territoire de la CDC. Acquisition et revente de terrain sur le territoire de la cdc en vue de participer au développement économique de la cdc.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Toute action ayant pour objet de favoriser le maintien, l'extension, et l'accueil des activités économiques, qu'elles soient agricoles, industrielles, commerciales, artisanales ou touristiques.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Etude, réalisation et rénovation des équipements sportifs de plein air.

- Etablissements scolaires

La communauté de communes aura à sa charge : -L'organisation et le fonctionnement des écoles : - l'achat des mobiliers et de matériels pour les classes, les cantines et garderies, - la mise en place d'actions dans le cadre de convention avec l'Education nationale, - les personnels travaillant dans les écoles, dans les cantines, les garderies et à l'accompagnement des transports scolaires seront transférés des communes et des SIVOS auxquels ils sont rattachés vers la CDC. Ils deviendront des personnels de la CDC. - Pour les constructions existantes, propriétés des communes : - les travaux d'aménagement, entretien et fonctionnement des locaux scolaires y compris cantines et garderies. - Pour les nouvelles constructions, propriétés de la CDC : - la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des locaux scolaires pour les écoles maternelles et primaires y compris cantine et garderies.

- Activités péri-scolaires

cantine, garderie et transport scolaire

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Schéma de Cohérence Territoriale Toute action et étude concourant à l'aménagement de l'espace sur le territoire de la cdc, à l'exclusion des Plans Locaux d'Urbanisme et des permis de construire.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Zones d'aménagement concerté sur le territoire de la cdc.

- Organisation des transports non urbains

transport en commun

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

La construction, l'aménagement, l'entretien des voies communales et des chemins ruraux, y compris le curage.

L'amélioration et l'entretien des chemins de randonnées pédestres et équestres, agréés par le conseil communautaire.

Création et entretien des trottoirs. Création et réfection des parkings publics. Création de nouvelles voies communales à l'exclusion des opérations de ;otissements publics ou privés. Seuls seront pris les réseaux de voiries et souterrains de lotissements à vocation intercommunale et principalement à voaction sociale. Création et entretien de chemins cyclables et piétonniers.

Développement touristique

- Tourisme

Mise en oeuvre des projets visant au développement du tourisme (promotion, aménagement, accueil et hébergement).

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Elaboration et mise en oeuvre d'un programme d'habitat visant à répondre aux besoins en logements neufs et anciens ainsi qu'en logements sociaux et à assurer, entre les communes, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Les bâtiments, propriété des communes à la date de la constitution de la CDC, ne sont pas concernés par les deux paragraphes ci-dessus, leur aménagement demeurera à la charge des communes propriétaires, lesquelles pourront ainsi les louer, en percevoir les loyers ou les vendre.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
Elaboration et mise en oeuvre d'opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées. Les bâtiments, propriété des communes à la date de la constitution de la CDC, ne sont pas concernés par les deux paragraphes ci-dessus, leur aménagement demeurera à la charge des communes propriétaires, lesquelles pourront ainsi les louer, en percevoir les loyers ou les vendre.

Autres

- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...)
Les secrétaires de mairie et agents faisant fonction de secrétaire de mairie seront transférés des communes auxquelles ils sont rattachés vers la communauté de communes. Ils deviendront donc, de ce fait, des personnels de la communauté de communes. La communauté de communes mettra à disposition des communes et en concertation avec celles-ci, les secrétaires de mairie et agents susvisés.

- Autres
Prise en charge par la cdc du contingent départemental du service incendie. La communauté de communes mettra en oeuvre les actions du contrat de pôle intercommunal.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
61	SMIRTOM DE LA REGION DU MERLERAULT (256102195)	SM fermé	34 279
61	Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Argentan Pays d'Auge ornais et Pays d'Ouche (200048643)	SM fermé	54 263
61	SM POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE (256103177)	SM fermé	123 714
61	SITCOM DE LA REGION D'ARGENTAN (200045110)	SM fermé	54 593
14	SM BASSIN DE LA DIVES (200036127)	SM fermé	83 826

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)